## MAIRIE DE SEMECOURT

3, Place de la République 57280 SEMECOURT

Tél. 03.87.51.12.56 - Fax 03.87.51.18.60 Email : mairie.semecourt@wibox.fr

Date: 7 septembre 2018	N° 46-2018
Objet : Création de voie verte	Ruelle au Chêne

# Arrêté

#### Portant création d'une voie verte ruelle au Chêne

Le Maire de la commune de SEMECOURT,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

#### Arrête:

# **Article premier:**

Le statut de voie verte (voie affectée à la circulation non motorisée : vélos, piétons, rollers) est donné à la ruelle au Chêne, du n° 1 ruelle au Chêne à l'intersection avec la rue Verlaine.

### Article 2:

Par dérogation à l'article 1, sont autorisés à circuler et à s'arrêter sur la voie verte :

- Les véhicules de service pour les besoins de l'entretien de la voie publique et de ses accessoires,
- Les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie dans le cadre de leurs missions,
- Les véhicules de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale dans le cadre de leurs missions,
- Les véhicules agricoles pour qui la voie verte constitue une voie d'accès à l'exploitation agricole.

#### Article 3:

La signalisation correspondante sera mise en place afin d'informer les usagers de la règlementation édictée ci-dessus.

#### Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

# Article 5:

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

#### Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Police Municipale Intercommunale
- Gendarmerie de Maizières-les-Metz
- SDIS57
- Communauté de Communes Rives de Moselle

Fait à Semécourt, le 7 septembre 2018

Le Maire, E. WEISSE